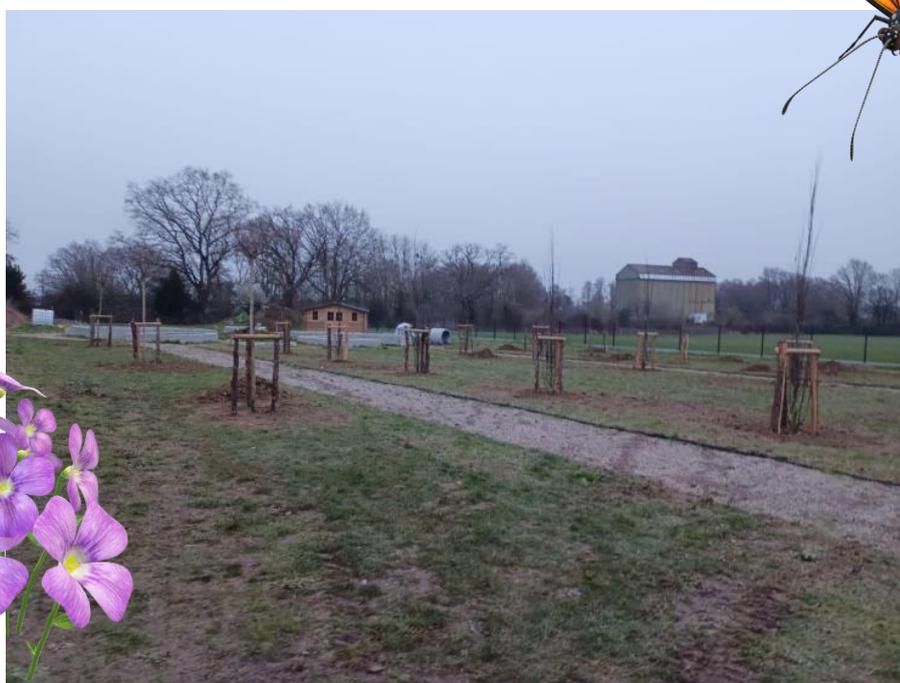


**Projet de Tiers Lieu rural
« Jardécosème » le jardin des sens et des saveurs
13, Rue de la Barre David
44520 Grand Auverné**



Association La Maison Villeneuve, La Sablonnière, 44520 Grand Auverné

<https://maisonvilleneuve.wixsite.com/maisonvilleneuve>

Association déclarée RNA W 441002988

Fiche Synthèse

- Association La Maison Villeneuve , La Sablonnière, 44520 Grand Auverné.
- Statut juridique : Association loi 1901 reconnue d'intérêts général/Création : 28/10/2018.
Téléphone : 06 88 44 75 38 / E-mail : lamaisonvilleneuve44@gmail.com
- Nom du président : Jean Bernard Bidaud
- N° de SIRET : 85146605200012 / N° RNA : W 441002988
- Site internet : <https://maisonvilleneuve.wixsite.com/maisonvilleneuve>
- Lien du film de présentation :
<https://prod.comparlimage.com/maisonvilleneuve/new-VilleneuveBD.mp4>
- Reportage Solidarum
<https://www.solidarum.org/besoins-essentiels/maison-bleue-alverne-accueillir-l-autisme-campagne>
- Objet tel que défini dans les statuts :
Soutien humain, financier et matériel auprès de familles ayant un membre en situation de handicap.
Aide à la création d'habitats partagés pour adultes en situation de handicap.
Mise en place d'un projet de Tiers lieu spécifique, encadré et sécurisé en lien direct avec l'habitat partagé pour personnes en situation de handicap.
- Personne chargée du dossier : Mme Priscille Basses, vice- présidente de l'association

Présentation générale du projet

Le projet se distingue par son caractère novateur en milieu rural, son engagement en faveur de l'inclusion et du bien-être de jeunes adultes autistes dépourvus de solution d'accueil, ainsi que par l'étroite collaboration de plusieurs partenaires pour générer un impact positif et durable au sein de la commune. Composée de parents et d'habitants locaux, l'association avait pour objectif premier d'établir un habitat partagé inclusif en milieu rural, destiné à accueillir leurs enfants, des jeunes adultes autistes, afin de favoriser un environnement où chacun se sent valorisé, soutenu et intégré dans la société. L'association a initié et porté le projet, exprimant le souhait que le Groupe VYV3 Nantes prenne en charge les responsabilités opérationnelles. Ceci dans le but de soulager les familles et de permettre à l'association de se concentrer davantage sur le développement du Tiers lieu. La création d'un Tiers lieu en association avec leur future maison était essentielle pour garantir que l'habitat réponde aux critères d'inclusion définis dans le cadre de la loi Elan. Une commune s'est mobilisée aux côtés des parents et s'est engagée dans le projet, permettant ainsi à l'association de développer l'innovant projet « La Maison Bleue Alverne » ainsi que son Tiers lieu « Jardécosème » associé. En accord avec les principes de l'habitat inclusif, cette initiative vise à intégrer activement 10 jeunes adultes autistes dans un cadre de vie ordinaire, les impliquant ainsi dans la vie quotidienne tout en leur fournissant un soutien adapté. Ils deviennent ainsi des acteurs à part entière de leur vie. Le Tiers lieu favorise cette inclusion en encourageant la collaboration, la créativité et le partage au sein de l'association et de la commune. Il comprend notamment un jardin sensoriel et un potager spécialement conçu pour répondre à leurs besoins, afin de stimuler leur autonomie, leur épanouissement et leur pleine participation dans la cité.

Les principaux éléments du budget et de son financement comprennent :

Recettes : Financement participatif et subventions : subventions, de dons privés, etc./Cotisations des membres de l'association /Recettes générées par les activités de l'association (ventes, événements, etc.)

Dépenses : Les frais de fonctionnement de l'association : assurances, honoraires des prestataires de services/Les frais de l'aménagement du logement collectif : équipements et mobiliers /Les frais de conception et d'aménagement et d'entretien du Tiers lieu (matériaux , les équipements...)/ Activités et événements : Les coûts liés à l'organisation d'activités, d'ateliers, d'événements culturels, artistiques, et éducatifs pour les habitants et la communauté locale/Marketing et promotion de l'association.

La présentation détaillée

- **Comment est née l'idée du projet ?**

Des parents de jeunes adultes autistes, se trouvant confrontés à l'absence de solutions d'accueil, ont uni leurs forces en créant une association loi 1901 « la Maison Villeneuve » dans le but de mettre en place rapidement un habitat partagé inclusif adapté à leurs besoins. Les statuts de l'association ont été déposés à la préfecture de Nantes le 22 octobre 2018, sous le numéro W 4410002988, et son siège social est établi à La Sablonnière, au Grand Auverné. La Municipalité de Grand Auverné a apporté un soutien significatif en offrant un terrain de 6800m², ce qui a considérablement stimulé le développement du projet.

- **Les bénéficiaires du projet**

Bénéficiaires directs : 10 jeunes adultes autistes sans solution d'accueil en recherche d'un habitat inclusif adapté à leurs besoins. Ces jeunes, confrontés à des difficultés d'intégration sociale et d'accès à des services appropriés, trouveront dans la Maison Bleue Alverne un lieu de vie sécurisé et stimulant, favorisant leur autonomie, leur épanouissement personnel et leur participation active à la vie de la commune.

Personnes qui en bénéficient indirectement :

- Les familles et les proches aidants par la force des choses seront allégés de la gestion du quotidien avec une meilleure qualité de vie. - Les frères et sœurs retrouvent leur place. Ils ont souvent été très jeunes responsabilisés face à leur frère ou sœur différent.
- Les habitants de la commune et des alentours : l'association favorise les rencontres entre jeunes et habitants qui sont incités à s'engager en tant que bénévoles. Chacun peut à sa manière tendre la main pour appuyer le projet.
- Les différents partenaires qui répondent positivement à une mutualisation des moyens, des rencontres, des actions communes avec les différents acteurs du territoire, associations, centre médico-social, école, foyer de vie ...
- Le bureau de l'association et les adhérents qui sont de plus en plus nombreux avec une liste d'attente pour des jeunes en attente qui s'accroît.
- Les salariés du projet : • Un coordinateur Habitat, chargé de mission pour le montage des projets – salarié du dispositif ARTA VYV Pays de la Loire • Un animateur de Projet de Vie Sociale et Partagée 0,8 ETP – salarié du dispositif ARTA VYV Pays de la Loire • Des auxiliaires de vie à domicile à minima 8 ETP –salariés de l'ADMR

- **Les objectifs du projet**

L'objectif initial de l'association était de fournir un habitat inclusif adapté en milieu rural pour 10 jeunes adultes autistes, répondant à leurs besoins spécifiques en matière d'encadrement, d'accessibilité et de confort. Ceci pour :

- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement
- Promouvoir la vie sociale et partagée
- Intégrer l'environnement naturel à travers un jardin sensoriel et potager partagé
- Assurer un accompagnement adapté.

La création d'un Tiers lieu en association avec leur future maison partagée était essentielle pour garantir que l'habitat réponde aux critères d'inclusion définis dans le cadre de la loi Elan.

Depuis ses débuts, l'association a été le moteur du projet de La Maison Bleue Alverne, et a exprimé le souhait que le Groupe VYV3 Nantes assume les responsabilités opérationnelles. Cela comprend la gestion locative, la coordination des intervenants, l'animation du projet collectif des habitants, ainsi que la mise à disposition d'un animateur/facilitateur de la vie partagée et la gestion des conflits et médiations entre les locataires et les partenaires. Cette démarche pérennise le projet, vise à soulager les familles et à permettre à l'association de se concentrer davantage sur le développement du Tiers lieu.

Principaux objectifs du Tiers Lieu

- L'inclusion et la participation active des 10 locataires autistes de la Maison bleue Alverne
- L'autonomisation et la responsabilisation des jeunes adultes autistes de la Maison Bleue Alverne.
- L'engagement citoyen, Le bien-être individuel et collectif,
- Le changement du regard sur le handicap
- Dynamisation et développement durable de la commune et du territoire,
- Collaboration avec des associations locales
- Des interactions sociales, économiques, culturelles, artistique
- Le développement durable de la commune.
- Sensibilisation et implication des habitants du territoire/Programme éducatif.

- **Etat actuel d'avancement du projet**

L'état actuel d'avancement du projet est le suivant : les travaux de construction de l'habitat débuteront en mars. Concernant le Tiers lieu, les travaux comprenant le terrassement, l'engazonnement, le montage de 4 chalets abris pour l'outillage et les matériaux, dont 1 chalet d'accueil, ainsi qu'une partie des plantations et la mise en place de la clôture, ont été réalisés. En résumé, le projet est en bonne voie et progresse conformément au calendrier établi.

- **Calendrier de réalisation**

Octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de association La Maison Villeneuve ➤ Mobilisation des premiers habitants
Avril 2019	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Délibération positive pour la vente d'un terrain communal par le Conseil Municipal de Grand Auverné ➤ Recherche de partenaires
Mars 2021	➤ Etude et première esquisse du Tiers lieu
20 décembre 2021	➤ Dépôt du permis de construire
28 janvier 2022	➤ Signature du Bail emphytéotique
Printemps 2022	➤ Démarrage des travaux du Tiers lieu
Mars 2024	➤ Démarrage des travaux de l'habitat
Septembre 2025	➤ Livraison du bâtiment – Emménagement des habitants

- **Les partenaires**

Principaux partenaires institutionnels

- Municipalité de Grand Auverné : don à Habitat 44 de 3500m² .
Bail emphytéotique à l'association la Maison Villeneuve pour la création du Tiers lieu.
- CCAH (Comité de Coordination Action Handicap) Financement de la Construction du logement collectif
- Communauté des Communes de Chateaubriant/Derval - Département de Loire Atlantique
- L'association la Maison Villeneuve : Montage des projets, recherche de partenaires opérationnels, institutionnels et financiers (fondations, associations, mécénats, organisations de manifestations), pour l'aménagement du logement collectif et l'aménagement du Tiers lieu. Garant et gestionnaire du Tiers lieu.

Principaux partenaires opérationnels

- Habitat 44 promoteur social, nomination d'un architecte, ouverture des appels d'offres, dépôt de permis printemps 2021. Construction de l'habitat
- Groupe VYV3 gestionnaire : Porteur, Intermédiation locative, Coordination pour la phase de montage de projet, Employeur des animateurs.
- ADMR : PCH mutualisée vie sociale et surveillance, PCH individuelle en fonction des choix et besoins des habitants.
- L'association La Maison Villeneuve, recherche de fonds pour financer le logement collectif et le Tiers lieu. Coordination des bénévoles, Création du Tiers lieu /jardin sensoriel, potager partagé, ferme pédagogique.
- Commune de Grand Auverné -COM-COM Chateaubriant/Derval : Dynamisation du territoire, Implantation locale, Mise à disposition salles communales, Don du terrain de 6700m² pour l'euro symbolique.
- Conseil Départemental : validation de la mutualisation de Prestation Compensatoire du Handicap et financement.

- **Un projet novateur**

Approche inclusive et participative : Le projet repose sur une approche inclusive et participative, impliquant étroitement les jeunes adultes autistes, les familles, les partenaires et l'association dans son ensemble. Il favorise ainsi la confiance en eux-mêmes et les compétences nécessaires pour prendre le contrôle de leur vie et de leur destinée. Cela implique de renforcer leurs capacités à agir de manière plus autonome, à exercer leur influence et à participer activement aux processus décisionnels qui les concernent. Le projet vise à promouvoir l'autonomie, l'estime de soi, la responsabilité et la participation citoyenne, contribuant ainsi à leur émancipation et à leur développement personnel et collectif.

Habitat inclusif et partagé : En proposant un habitat inclusif en milieu rural aux jeunes adultes autistes, le projet offre une solution innovante à un besoin urgent de la société. Il offre un environnement de vie adapté, favorisant l'autonomie, l'intégration sociale et le bien-être des bénéficiaires.

Intégration de la nature et du jardin sensoriel : L'intégration d'un jardin sensoriel et d'un potager adaptés aux besoins des jeunes adultes autistes est une approche novatrice qui vise à favoriser leur épanouissement et leur développement. Cela offre un cadre thérapeutique et stimulant, en phase avec les principes de l'écologie humaine.

tion de l'inclusion et du partage : Le projet encourage l'inclusion des locataires de la Maison Bleue Alverne dans la vie locale et l'association, tout en favorisant la collaboration, la créativité et le partage au sein de l'association et de l'environnement local. Cela contribue à renforcer le lien social et la cohésion communautaire.

- **Un montage innovant** : un projet fort multi partenarial gage de pérennité, porté conjointement par le groupe VYV3, L'ADMR, habitat 44, notre asPromosociation de parents très investie et d'une commune

engagée. La mobilisation de la commune et d'autres partenaires locaux démontre une approche novatrice de la collaboration intersectorielle. Cette coopération permet de maximiser les ressources disponibles et de créer un écosystème favorable à la réussite du projet.

Un projet ouvrant une perspective d'habitat partagé à un public moins autonome : une présence professionnelle continue 365j/365 liée à la mutualisation de la PCH ouvre l'accès à l'habitat partagé à de personnes autistes plus déficitaires et n'ayant pas la capacité de vivre en autonomie. Cela ouvre une perspective de choix d'avenir autre qu'une dépendance institutionnelle subie à vie !

- **Un projet logement innovant** : par sa localisation en milieu rural, c'est une expérimentation inédite au niveau national, dans la petite commune du Grand Auverné où nous favorisons l'inclusion et la mixité, à travers la création du Tiers lieu. Le futur habitat offre la possibilité de bénéficier des avantages d'une vie rurale qu'ils ont pour la plupart toujours connue.

Une proximité à la terre : chaque logement aura son petit jardin. Le Tiers lieu sera aussi un lieu de ressource ouvert aux échanges avec les habitants du village qui viendront aider pour le potager, des actions solidaires culturelles et festives y seront mises en place. Les tutelles sont désireuses d'inscrire les habitants au cœur de la cité pour lutter contre l'isolement. Nous avons largement pu démontrer qu'au sein d'une commune rurale engagée à nos côtés nos enfants seront facilement intégrés. Plusieurs partenariats et conventions se mettent en place avec les associations locales qui vont intégrer les jeunes dans les activités avec leurs encadrants.

- **Un projet éducatif innovant** : Chaque jeune disposera des outils nécessaires selon ses besoins pour la compréhension et la communication afin de lui permettre d'évoluer vers un maximum d'autonomie et de bien-être : supports visuels, emplois du temps... Notre association sera vigilante sur le respect de cette bientraitance qui contribue au respect de la dignité d'une personne autiste. L'accompagnement de chacun se fera sur des temps collectifs mais aussi des temps individualisés, sachant qu'un jeune qui évolue dans un milieu adapté et sécurisé est plus disponible pour de nouveaux apprentissages.

- **Un projet citoyen innovant** : des jeunes qui auront pleinement leur rôle de citoyen avec des droits respectés, droit à un vrai choix de vie pour leur avenir malgré le handicap. Droit à poser des choix sur leur « chez eux », l'ouverture aux familles et amis qui gardent toute leur place.

- **Un projet solidaire innovant** : l'association appuie l'intégration optimale des jeunes dans la vie de la commune pour les activités sportives, culturelles, sociales pour prévenir l'isolement lié aux difficultés de communication. Ils ont envie d'aller vers l'autre mais ne savent pas comment : tendons-leur la main avec empathie. En enrichissant leur vie sociale, nous enrichissons la nôtre !

Le Tiers lieu va promouvoir les rencontres intergénérationnelles et la socialisation.

- **Un projet valorisant innovant** : les jeunes vont être responsabilisés, avec chacun son rôle dans le quotidien selon ses capacités. Ils vont apprendre à être attentifs les uns aux autres, auront la fierté de pouvoir accueillir ceux qu'ils aiment dans leur chez eux comme tout à chacun. Ils vont pouvoir prendre toute leur place aussi dans la gestion du tiers lieu et participer aux actions culturelles et

festives... Se sentir utile donne confiance en soi. Gagner en estime de soi est un bel objectif pour chaque jeune.

- **Difficultés rencontrées**

Les principales difficultés rencontrées sont attribuables à la recherche de financements, notamment en raison de l'augmentation des coûts des matériaux consécutive à la crise sanitaire et aux tensions économiques, notamment la crise liée à la pandémie de COVID-19 et les répercussions de la situation en Ukraine.

Le budget et le financement

La mise en œuvre du Tiers lieu a débuté en mai 2022 par des étapes telles que le terrassement, l'installation de clôtures et l'acquisition de quatre chalets, de matériaux paysagers, d'outils, de bacs potagers, etc.

Ce projet a bénéficié d'un soutien financier significatif de la part de différents partenaires. Les collectivités locales et départementales ont contribué à hauteur de 30 000 € (dont 10 000 € du Département de la Loire-Atlantique et 20 000 € de la Communauté des Communes de Chateaubriant), tandis que diverses associations et fondations ont versé un total de 71 000 € (notamment 16 000 € de l'ADPS, 15 000 € de RTE, 5 000 € de la Fondation Kiwanis, 10 000 € de la Fondation Tom et Dominique Alberci, et 25 000 € de la Fondation Orange).

L'implication bénévole a joué un rôle crucial dans le développement du tiers lieu, tandis que les fonds ont été utilisés pour l'achat de matériaux et la location d'équipements.

?